



**COMPAGNIE DAGORLAD**  
ARTS MARTIAUX HISTORIQUES EUROPÉENS - SPORT ET CULTURE

### **Protocole sanitaire lié à la crise COVID19**

Au vu du protocole sanitaire de rentrée 2020 de la Fédération Française des Arts Martiaux Historiques Européens du 31 août 2020,

au vu de l'arrêté municipal n°2020-60 du 3 septembre portant sur les mesures de police édictées dans le cadre de la réouverture des salles communales pour limiter la propagation de la COVID 19,

le bureau de l'association Compagnie Dagorlad met en place les mesures sanitaires suivantes, qu'il demande à tous les membres de l'association de respecter:

1 - Le port du masque sanitaire est demandé dans la salle de sport pour toute activité non sportive et pour les activités sportives modérées. Le retrait du masque se fera uniquement sur l'invitation de l'animateur de séance.

2 - A l'arrivée dans la salle, ainsi que sur invitation de l'animateur de séance, les membres se désinfectent les mains à l'aide du flacon de gel hydroalcoolique qui sera mis à leur disposition.

3 - A l'arrivée dans la salle, les membres émargent sur la liste de présence de la séance afin de pouvoir tracer une éventuelle contamination collective. Cette liste sera stockée dans un classeur remisé dans l'armoire du club.

4 - Le prêt du matériel entre membres est interdit. Est rappelé le règlement interne du club, qui stipule que tout membre inscrit a un mois pour passer commande du matériel minimal requis: masque, simulateur d'arme, gants.

5 - Le club pourra mettre à disposition des simulateurs ainsi que des masques d'escrime qui seront au préalable désinfectés. Ces équipements seront remis par l'animateur et seront à la charge du membre qui les recevra, pour toute la durée de la séance. A la fin de la séance, ces équipements seront remis à l'animateur de séance, qui les désinfectera avant de les remiser dans l'armoire pour une semaine (intervalle entre deux entraînements du club).

6 - Les gants d'escrime du club ne seront pas mis en prêt car ils sont trop difficiles à désinfecter de manière satisfaisante. De manière intérimaire (jusqu'à un mois après l'inscription), les nouveaux membres sont invités à venir avec des gants personnels du type gants de jardinage; ils ne pourront que participer à des exercices adaptés à leur niveau de protection, sur appréciation de l'animateur de séance.

7 - Les membres sont invités à venir en tenue et à venir avec leur propre bouteille ou gourde.

8 - La pratique sportive se fera en respectant le plus possible les mesures de distanciation physique (quatre mètres carrés par participant). En travail en binôme, la pratique se limitera à des échanges d'escrime en jeu large ou jeu médian. Le jeu rapproché ne sera pas abordé par la pratique. La lutte est interdite de manière à minimiser le contact entre membres.

10 - Les membres sont invités à faire preuve de bon sens et à ne pas venir aux entraînements s'ils ont des signes possible de la COVID19: fièvre, toux, etc. Ils doivent suivre les recommandations officielles pour le dépistage ainsi que prévenir le bureau du club s'ils étaient présents à l'entraînement dans les deux dernières semaines.

Le 9 septembre 2020,

Andreas ARNOLD, président du club